

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 66

présenté par
Mme Dalloz

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 13 à 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'amendement à l'alinéa 12.